

Lomagne Initiatives

Le journal de votre Communauté de Communes
de la Lomagne Tarn et Garonnaise

- › Rapport d'activité 2021
- › Projets 2022



Investir pour un
territoire d'avenir !

N°20
Juil
2022

Lomagne
TARN ET
GARONNAISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Edito



Depuis déjà deux ans, le nouveau Conseil Communautaire est à l'œuvre pour renforcer, développer ou initier des actions nouvelles dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Malgré un contexte pandémique sans précédent et les conséquences humaines et économiques de la guerre en Ukraine, la Communauté de Communes a tenu à inscrire le territoire de la Lomagne dans une dynamique nouvelle, notamment :

- En accueillant l'ouverture d'une France Services (aidée et labellisée par l'Etat). Vous pourrez désormais effectuer vos démarches du quotidien (fiscales, sociales, retraites et emploi...) dans les locaux de la Communauté de Communes.
- En accompagnant le déploiement de la fibre (déjà opérationnel sur certains secteurs) sur l'ensemble des 31 communes. Ces travaux seront achevés et toutes les communes desservies fin 2022.
- En soutenant une nouvelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) par l'octroi de subventions, nous permettrons aux propriétaires qui le souhaitent de rénover logements et façades, de valoriser leur patrimoine et de contribuer à l'embellissement et à l'attractivité de nos communes.
- En mettant en œuvre l'élaboration d'un nouveau PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) fondé sur la co-construction et la concertation de nos élus, partenaires, référents et citoyens.

D'autre part, afin d'assurer au territoire intercommunal un niveau d'équipement satisfaisant, la gestion de la piscine, de la médiathèque et du Point Info Jeunes de Beaumont ont été transférés à la Communauté de Communes. Ce transfert fait suite à la demande de la commune de Beaumont-de-Lomagne qui auparavant en assurait la compétence. Eu égard à leur intérêt pour l'ensemble des usagers du territoire communautaire, ces équipements dépendent désormais de l'intercommunalité.

Enfin, nous avons également souhaité soulager les budgets des communes de leur participation au budget du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) leurs contributions étant désormais intégralement couvertes par le budget de la Communauté de Communes.

Beaucoup reste encore à faire pour mener à bien les transformations nécessaires au développement de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, mais soyez assurés de notre volonté de tout mettre en œuvre pour y parvenir dans le souci d'assurer à chacune et à chacun d'entre vous un avenir plus serein.

Je vous souhaite à toutes et à tous une rentrée pleinement réussie !

Cordialement,

Bernard SALOMON

Président de la Communauté de Communes
de la Lomagne Tarn et Garonnaise

› Ouverture de la
France Services

› Déploiement
de la fibre optique

› Lancement du PLUi
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

De nouvelles compétences pour la Communauté de Communes

Un pacte financier et fiscal révisé entre la Communauté de Communes et ses 31 communes membres



Expertise financière & évaluation des charges financières transférables

En décembre 2020, à la suite de demandes financières adressées par la Commune de Beaumont-de-Lomagne à la Communauté de Communes, les élus communautaires ont souhaité travailler sur la mise en place d'un nouveau pacte financier et fiscal entre l'intercommunalité et ses 31 communes membres.

Une expertise financière et une évaluation des charges financières transférables ont été réalisées par un cabinet d'études spécialiste en montages intercommunaux et en finances locales (Ressources Consultant Finances).

Cette expertise a permis de décomposer les finances communautaires par commune, d'analyser le coût des prises de compétences potentielles, puis de réaliser une évaluation financière prospective de la capacité communautaire à financer un nouveau pacte local de compétences.

La Communauté de Communes a ainsi défini une nouvelle stratégie globale destinée à refonder le fonctionnement communautaire.

L'objectif de ce pacte financier est de :

› Prendre de nouvelles compétences communautaires

› Assurer une solidarité financière plus juste

› Obtenir une adhésion de l'ensemble des communes membres tout en assurant la soutenabilité financière pour l'intercommunalité



Piscine - Base de Loisirs à Beaumont



Médiathèque à Beaumont



Point Information Jeunesse (PIJ) à Beaumont



Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)



France services

Liberté
Égalité
Fraternité

France Services à la Communauté de Communes

Ce nouveau pacte consiste en la prise de cinq compétences et des intérêts communautaires suivants :

› L'aménagement, l'entretien et la gestion de la piscine située sur la base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne

› L'aménagement, l'entretien et la gestion de médiathèques accueillant au minimum 5000 entrées par an

› Une participation financière au Point Information Jeunesse (PIJ) situé sur la commune de Beaumont-de-Lomagne

› Incendie et secours : prise en charge des contributions des communes membres au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en lieu et place des communes membres

› Création d'une France Services afin de répondre aux besoins des citoyens locaux



Ce pacte prévoit la fiscalisation de ces prises de compétences. Leur financement fiscal a été évalué afin d'assurer à la Communauté de Communes un équilibre des compétences transférées à l'horizon 2027.

Ceci a conduit à évaluer les taux de taxe foncière bâtie et de taxe foncière non bâtie à voter en 2022 en fonction de la perspective de croissance de ces charges transférées.

Budget 2022

9,65 millions d'euros
pour préparer l'avenir



Le budget 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à 9,65 millions d'euros.

Il se caractérise par une hausse des dépenses de fonctionnement en 2022 suite aux prises de cinq nouvelles compétences. Les dépenses de fonctionnement globale 2022 s'élèvent à 6 081 322 €.

Le montant des investissements 2022 au service des administrés et de l'attractivité du territoire est stable par rapport à 2021 (3 576 248 €).

Prise de 5 nouvelles compétences

› Piscine de la base de loisirs de la commune de Beaumont

› Médiathèque de la commune de Beaumont

› Point Information Jeunesse (PIJ) sur la commune de Beaumont

› Prise en charge des contributions des communes au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en lieu et place des communes membres

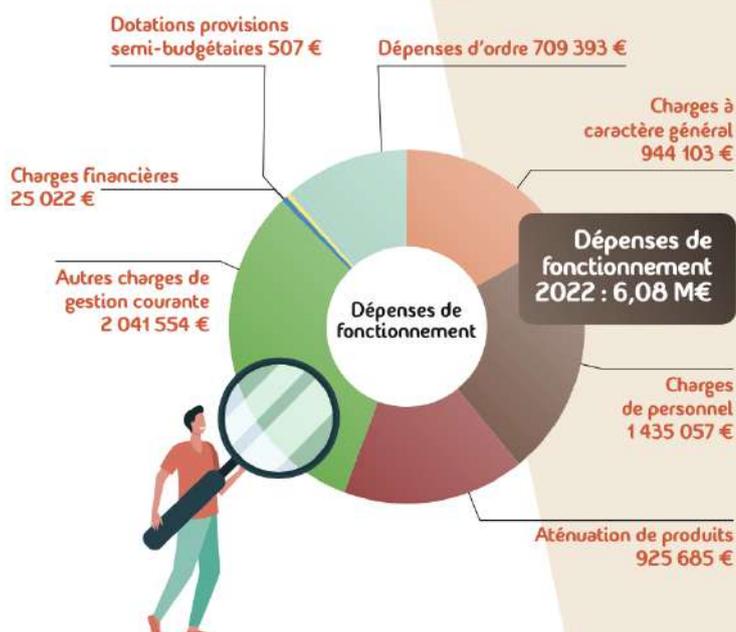
› Création d'une France Services

Hausse des taux de fiscalité TFB et TFNB

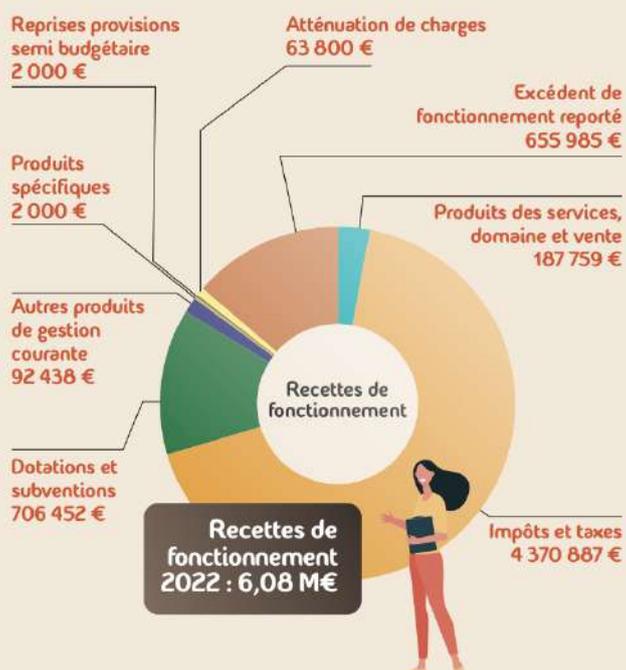
Les taux de fiscalité qui s'appliqueront aux contribuables en 2022 sont les suivants :



Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Finances 2022

Les grandes lignes



Les principaux programmes d'investissement 2022

Travaux sur voirie communale et équipements techniques	809 266 €
Projet Pôle socio-économique (acquisition bâtiment, études préalables...)	448 365 €
> Nouvel Office de Tourisme communautaire	310 000 €
> Sécurité investissement budgétaire	200 000 €
Urbanisme (Plan Local d'Urbanisme intercommunal...)	135 000 €
> Aides aux entreprises-commerces	126 204 €
Communication (signalétique équipements publics, refonte site internet, OPAH...)	43 708 €
> Sécurisation incendie zone d'activité du Blanc	40 000 €
Modernisation fonctionnement Communauté de Communes (informatique, téléphonie)	27 000 €
> Investissements future Ecole de Musique	12 000 €
> Maisons de Santé-investissement mises aux normes	10 000 €

2022 : les études en cours

Etudes préalables extension ZA Bordevieille à Beaumont	74 220 €
Programme Petites Villes de Demain (étude pré-opérationnelle Renouvellement Urbain Beaumont-Lavit)	71 730 €
Etude protection inondation	50 000 €
Etude Convention Territoriale Globale (CTG) Petite enfance	24 000 €

Investissements liés aux nouvelles compétences prises en 2022

Expertise technique piscine/Base de loisirs et provision liée aux nouvelles compétences	85 000 €
Création France services-investissement	20 000 €

Les principales recettes 2022

1 185 032 €

Subvention d'investissement à percevoir

1 001 070 €

Emprunts

505 752 €

Excédent d'investissement reporté

130 000 €

Dotations, fonds divers et réserves

13 000 €

Produits de cessions d'immobilisations



1 255 266 €

Travaux de voirie et équipements techniques communautaires



1 257 009 €

Gestion des déchets (ordures ménagères et déchèteries)



360 529 €

Aménagement de l'espace - Habitat (numérique, Transport à la Demande, Plan Local d'Urbanisme, Petites Villes de Demain...)



285 852 €

Environnement (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations GEMAPI, Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC)



1 261 341 €

Développement économique et touristique



202 105 €

Contribution au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en lieu et place des communes



603 864 €

Action sociale & culturelle Solidarité communautaire (médiathèque Beaumont, Ecole de Musique, Petite enfance, portage de repas, reversement Paris hippiques à Beaumont, financement Mission locale et Point Information Jeunesse, ...)

L'essentiel du budget 2022

Santé & Social

Maisons de Santé
Portage de repas



Ouvertes au public depuis septembre 2019, les Maisons de Santé Pluri-professionnelles communautaires de Beaumont et de Lavit jouent un rôle primordial en période de crise épidémique. De même, l'activité de portage de repas à domicile ne cesse de croître. Un grand merci aux équipes médicales et paramédicales mobilisées !

Les Maisons de Santé
de Beaumont et Lavit
en première ligne

Tous les locaux
sont loués !

Des Maisons de Santé multi-sites en réseau

Propriétaire des deux Maisons de Santé, la Communauté de Communes les loue à la Société Interprofessionnelle des Soins Ambulatoires (SISA) des Halles de la Sère, interlocuteur unique regroupant les professionnels de santé. Les trois Maisons de Santé (Beaumont-Lavit-St Nicolas/Grave) travaillent en réseau. Les spécialités suivantes viennent compléter l'offre de soin existante : médecins, psychologues, kinésithérapeutes, orthopédistes, orthésistes, podologues, infirmières...

Les locaux des deux maisons de santé de Beaumont et Lavit sont loués.

> Contact : Maisons de Santé (n°unique) 05 31 85 10 00

Maison de Santé à Beaumont, 15 Bld Verdun

Maison de Santé à Lavit, 18 Bld Sabathé

> Centre de vaccination de la Lomagne

Maison de Santé, 18 Bld Sabathé à Lavit

tél : 05 31 85 10 00 (tapez 1)

Site : www.maiaa.com



Maison de Santé de Beaumont
(Architectes Dangas-Laurence)



Maison de Santé de Lavit
(Architectes Medale-Laboup)

Portage des Repas
aux personnes âgées

23 311 repas livrés en 2021
pour 97 bénéficiaires

Cofinancé par votre Communauté de Communes

La Communauté de Communes accompagne les personnes âgées (+60 ans) pour le portage de repas à domicile avec une aide de 16 000 € versée en 2021 à l'EHPAD de Beaumont. L'activité du portage n'a cessé de croître en particulier depuis les différents confinements. Tous les jours, ce service effectue la distribution de repas en liaison froide. La qualité de service est appréciée et reconnue par les usagers. En 2022, l'intercommunalité verse une subvention de 6 000 € pour l'acquisition d'un véhicule réfrigéré. Saluons la coordination des services oeuvrant pour le maintien à domicile des personnes âgées de la Lomagne portée par l'Instance de Coordination Gérontologique (ICG) adossée au SSIAD et à l'EHPAD public de Beaumont.

> Contact : Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

11 rue Despeyrous à Beaumont

tél : 05 63 26 00 83



Services publics

France Services & permanences

Emploi & insertion



Nouveau

Ouverture d'une France Services à la Communauté de Communes



Les élus communautaires ont souhaité renforcer la présence des services publics de proximité avec l'ouverture au public d'une France Services à la Communauté de Communes à Beaumont. Ouverte depuis juillet 2022, les deux agents France Services vous renseignent sur toutes les démarches administratives et numériques du quotidien...

A vos côtés dans toutes les démarches administratives et numériques

France Services : pour quels services ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi...

La France Services permet aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.

France Services : les services publics près de chez vous !

Opérateurs et partenaires

- 9 opérateurs partenaires : la Poste, la CPAM, les ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Economie, des Finances et de la relance, la MSA, la CARSAT, Pôle Emploi et la CAF.
- Des partenaires déjà présents : permanences OPAH, Guichet Rénov, Mission Locale, Chambre d'Agriculture.

Communauté de Communes

de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

➢ 413 rue d'Esparsac Beaumont-de-Lomagne

05 63 65 34 26

Leslie GRIMAUX et José-Paul BURIDON

franceservices@cc-lomagne82.fr

Horaires d'ouverture de la France Services

➢ Lundi : 13h30-16h30

➢ Jeudi : 8h30-12h30

➢ Mardi : 13h30-16h30

➢ Mercredi et vendredi :
8h30-12h30 et 14h-17h



Permanences à la Communauté de Communes

➢ **Permanences des partenaires France Services :**
05 63 65 34 26 - franceservices@cc-lomagne82.fr

➢ Mission Locale pour l'insertion des jeunes

La Communauté de Communes soutient la Mission locale (4680 € versés en 2021) pour aider les jeunes de 16 à 25 ans. 114 jeunes du territoire en contact.

Permanence Beaumont (Communauté de Communes) : tous les lundis sur RDV

Permanence Lavit (57 rue République) : tous les lundis matins de 9h à 12h sur RDV

Lucie OLERY ➢ 05 31 78 00 00 (taper 2)
castelsarrasin@missionlocale82.org

➢ **Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne**
Instruction des dossiers PAC et formations.
35 agriculteurs accompagnés en 2021.

Sophie TUYERES ➢ 06 08 41 30 62 - sophie.tuyeres@agri82.fr

➢ **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Cabinet Issot-Riera :** 07 88 46 98 31
issot.riera@orange.fr - Plus d'infos en page 11

➢ **Guichet Rénov'Occitanie -** 05 67 92 82 82
renovoccitanie.caue@ledepartement82.fr
Plus d'infos en page 11

Point Info Jeunes (PIJ)

Depuis 2022, la Communauté de Communes soutient le Point Info Jeunes à Beaumont (19 000 € versés en 2022). Le PIJ met à la disposition des jeunes de la documentation et des services associés : internet, service CV, services job, Point d'Information Droits et Démarches Administratives en ligne... Ouvert le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30, mercredi et vendredi de 14h à 17h et jeudi 13h30 à 17h30.

Pôle Touristique, Economique et Culturel (3 rue P.Fermat à Beaumont)
Mylène BREYNAT ➢ 05 63 65 61 07 - pointinfojeunesse82500@sfr.fr



Economie

Soutenir les entrepreneurs



Après avoir débloqué une enveloppe de 171 264 € pour soutenir les entreprises impactées par la crise sanitaire, la Communauté de Communes poursuit l'accompagnement des entrepreneurs dans leurs projets de développement et d'implantation : aides à l'immobilier d'entreprises, schéma de développement économique et touristique...

Aides aux entreprises

Crise COVID-19

Bilan 2020/2021

Une enveloppe de 171 264 € de la Communauté de Communes versée aux entreprises

En 2020/2021, lors de la crise sanitaire la Communauté de Communes s'est engagée aux côtés de la Région Occitanie et a débloqué une enveloppe exceptionnelle de 171 264 € fléchée sur deux dispositifs :

Le Fonds de Solidarité Occitanie : 111 000 € versés

Le Fonds L'OCCAL : 60 264 € versés



Aides à l'immobilier d'entreprises :

compétence communautaire cofinancement régional

La Communauté de Communes a une compétence exclusive sur l'aide à l'immobilier d'entreprises (construction, extension, réhabilitation, modernisation). La Région peut intervenir consécutivement et en complément à l'appui de l'intercommunalité pour pérenniser et sécuriser les projets économiques. Un règlement d'aide à l'investissement immobilier des entreprises fixe les conditions de participation du financement.

Depuis 2017, l'intercommunalité a voté 6 aides à l'immobilier d'entreprises : Royal Saveurs, Fromagerie Le Peyret, SCA Coopérative Alinéa, Terrador, Coexo/Ambromon SAS, EURL Azzopardi, SASU La Fleur Lomagnole.

Extension de la ZA de Bordevielle à Beaumont

Etudes préalables bientôt achevées

La Communauté de Communes est sur le point d'achever les études préalables (opportunité, faisabilité, rédaction d'un pré-programme, dossier environnemental) afin d'étendre la ZA de Bordevielle sur 4 ha. L'intercommunalité n'est plus en mesure de répondre favorablement aux demandes d'implantation de porteurs de projets. Ce développement d'intérêt communautaire s'avère prioritaire pour redynamiser, maintenir et créer des emplois sur le territoire. Le cabinet ATU réalise ces études en étroite collaboration avec l'EPF Occitanie, l'Etat et la commune de Beaumont.

Schéma de développement économique et touristique

Les études sont lancées

La Communauté de Communes a mandaté le cabinet PRAXIDÉV (tranche optionnelle du PLUi) pour réaliser un **Schéma de développement économique et touristique du territoire**. L'étude doit réaliser un diagnostic et une analyse de l'offre et du potentiel foncier, définir des orientations stratégiques et établir une stratégie et un plan d'action.

Parcours entreprises

Un service Développement territorial à votre écoute

Porteurs de projet économique et touristique, la Communauté de Communes vous accompagne dans votre projet d'implantation ou de développement.

Contact : Sandrine CHAMPIE 05 63 65 34 26
s.champie@cc-lomagne82.fr



Commerce & Artisanat

L'actualité éco & festive de vos commerces



Dynamiser les cœurs de ville beaumontois et lavitois

La Communauté de Communes poursuit ses efforts pour dynamiser les cœurs de ville beaumontois et lavitois aux côtés de Vis ta Lomagne : animations commerciales, carte de fidélité, chèque cadeaux, aides aux commerces, ateliers numériques, plate-forme de visibilité Partoo...

Animations de Vis Ta Lomagne 2022

Vif succès pour les

4 marchés gourmands nocturnes

de Beaumont et de Lavit

Foir'Expo de Beaumont :

› une édition 2022 réussie

Semaines commerciales avec la carte fidélité

› En novembre 2022 et printemps 2023

Animations de Noël

› Marché de Noël : 4 décembre 2022

› Animations commerciales en décembre 2022

Soutien aux commerces Bilan 2021

› Chèques cadeaux : 54 919 € de chèques émis par Vis Ta Lomagne utilisés dans les commerces participants.

› Carte de fidélité : 1 533 665 € de chiffre d'affaires

› 2 semaines commerciales : avril et novembre

› Soutien aux animations de Vis Ta Lomagne : plan média 100% radio

› 3 ateliers numériques : Instagram, référencement ...

› Application Partoo : en 2022, plus de 40 commerçants et prestataires ont souscrit au programme de visibilité en ligne co-financé par la Communauté de Communes.

Nouveaux acteurs économiques, transferts

Beaumont

› Seven Suns Skate & Customs Shop,

Gaël CANONNE 34 rue P.Fermat

› Argile & sens, céramiste, Sarah LEVY, 23 rue Nationale.

› Pop délices, restauration rapide Richard LANCHAS & fils, 18 Pl Gambetta.

› Nou lé la la dodo lé la, Marie-Aline ORTAN, restauration rapide cuisine créole, 35 rue P. Fermat.

› Immo2L devient La Forêt, Patricia LEDAUPHIN, Lynda LAMARQUE, 34 Pl. Gambetta.

Lavit

› Immolomagne, Pascale et Bertrand LE-GUILLOU 20 rue République.

› Garage Caramelo, Fabien CAMELO, ZA Le Coutré.

Sérignac

› Le Panier des Marronniers, dépôt de pain, épicerie ouvert 5j/7 de 7h30 à 12h30 allée du marché.

› Dirat pneus, Adrien DIRAT, ZA Delor.

› Rock Seat, sellier Sébastien RUIZ, 3 rue sept caporaux.

Déménagement, développement, changement de gérance :

Balignac

› Lomagn'Agri, Anthony BOURGEOIS & Carole PIZZOLATO, lieu-dit «le Tambourin».

Beaumont

› Tabac Presse, reprise par Guylaine DIALLO 32 Pl.Gambetta.

› Un point c'est tout, Florence DELORD, 49 rue Despeyrous.

› Le Bon Jour, Sandrine MAZANA, 15 pl. Jean Moulin.

› L'Épi blond, Laurent BLOND, 29 pl. Gambetta.

Particuliers, entreprises, associations Offrez des chèques cadeaux !

Faites plaisir à vos proches et optez pour la proximité pour fêter tous les événements.

Entreprises bénéficiez de l'exonération des charges sociales !



Cumulez des Euros avec votre carte de fidélité !

N'oubliez pas de la présenter lors de vos achats, ça vous rapporte !

Contact : Elodie SANCHEZ
vistalomagne@gmail.com
05 63 64 51 89



Revitalisation des bourgs-centres

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
Communauté de Communes
Beaumont-de-Lomagne & Lavit



Revitaliser les bourgs centres de Beaumont et de Lavit

La Communauté de Communes, chef d'orchestre du programme «Petites villes de demain», prépare aux côtés des communes de Beaumont, de Lavit et de ses partenaires, une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) destinée à renforcer l'attractivité des cœurs de ville beaumontois et lavitois. Au programme : la reconquête de l'habitat vacant ou dégradé, la redynamisation commerciale et le traitement de l'espace public... A travers la revitalisation des deux polarités, c'est le renforcement de l'attractivité de toute notre Lomagne qui est recherché.

Chiffres clés
Compétence Revitalisation bourgs-centres
2021 : 91 698 €



Une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur 5 ans

L'objectif est de préparer une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) conduisant à la mise en œuvre d'un programme d'actions ambitieux visant la requalification de Beaumont et de Lavit avec des actions concrètes en cœur de ville.

Adapter le centre-ville aux nouveaux usages et pratiques



Habitat



Économie et commerce



Mobilités



Espace public, patrimoine



Équipements, services, loisirs...

La Communauté de Communes, Beaumont et Lavit, lauréates au programme "Petites villes de demain" 2021-2026

Déployé sur 6 ans, le programme «Petites Villes de Demain» piloté par la Communauté de Communes est un nouvel élan pour la Lomagne.

Depuis quelques mois, les communes de Beaumont et de Lavit, sont engagées aux côtés de la Communauté de Communes dans un projet de redynamisation des cœurs de ville. L'intercommunalité a confié au bureau d'études Villes Vivantes, spécialiste de l'habitat, une étude de renouvellement urbain concertée avec nos services et nos partenaires. L'étude réalise un diagnostic portant sur plusieurs volets : le volet commercial, le volet d'amélioration du cadre de vie, des espaces publics, des mobilités, mais aussi un volet habitat et rénovation. L'étude doit définir les orientations stratégiques, des secteurs d'intervention et des fiches action...

Réunions publiques à Beaumont et à Lavit

La parole aux beaumontois et aux lavitois !

Après plusieurs enquêtes en ligne auprès de tous les habitants de la Communauté de Communes, les résultats ont été présentés en réunion publique à Lavit (28 juin) et à Beaumont prévue le 22 septembre. Cela a donné lieu à d'échanges animés et conviviaux avec les élus, les techniciens et participants.



La Communauté de Communes octroie des aides directes pour la création, la modernisation, le transfert et/ou la reprise de points de vente sur le territoire.

Plan d'aide au Commerce Territorial (PACTe) 2021

En 2021, 6 points de vente beaumontois et lavitois ont reçu une aide directe de 1200 € chacun.

➤ Pack développement, modernisation, transfert et/ou reprise d'un commerce :

➤ Beaumont
- AU PETIT PANIER
Dominique DELANTIVY (primeur)
- RIVER SIDE, Florence BEDOUCHE (boutique de vêtements)

➤ Pack installation Commerçant/Artisan :

➤ Beaumont
- MON HORIZON - Kimberley VERGNE (mercerie/loisirs créatifs)
- Rivière IMMO, Lilian RIVIERE (agence immobilière)
- LP IMMO, Linda LAMARQUE, Patricia LEDAUPHIN (agence immobilière)
➤ Lavit
- Salon des Arcades, Noëlie LARROQUE, (Salon de coiffure)

Habitat

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
Programme Façades



Poursuite de la rénovation des logements

Après le succès des OPAH précédentes, la Communauté de Communes a relancé un nouveau dispositif en faveur de l'amélioration de l'habitat depuis juillet 2021. Elle poursuit également son programme de rénovation des façades sur les centres-bourgs de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.



OPAH 2021-2024

Sur la 1^{ère} année, 33 logements ont pu bénéficier d'une aide financière à destination des propriétaires occupants ou bailleurs. Si vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie, mettre aux normes votre logement pour le louer, adapter votre logement pour une meilleure autonomie..., vous pouvez peut-être bénéficier de subventions.

Renseignez-vous auprès de l'équipe d'OPAH : Cabinet Issot-Riera

Poursuite des aides pour réhabiliter vos façades

La Communauté de Communes poursuit son programme de rénovation de façades :

› Programme façades sur Beaumont-de-Lomagne

Opération conjointe entre la commune de Beaumont, la Communauté de Communes et la Région.

Vous êtes propriétaire, usufruitier ou détenteur d'un bail commercial donnant sur la halle de Beaumont, sur les rues adjacentes ou dans le périmètre UA du PLU,

= vous pouvez peut-être bénéficier d'une subvention conjointe de la Communauté de Communes ou de la mairie de Beaumont et de la Région selon la localisation du bien pour rénover vos façades.

› Programme façades sur les autres communes de la Communauté de Communes

Votre façade se situe autour d'une halle ou d'une église,

= vous pouvez peut-être bénéficier d'une subvention de la Communauté de Communes selon la localisation de votre bien.

Contact OPAH & Programme façades

Cabinet Issot-Riera : 07 88 46 98 31 - 05 61 51 23 10

E-mail : issot.riera@orange.fr

Gratuit sans engagement

Permanences 2022 Communauté de Communes

- › 8 et 22 septembre de 14h à 17h
- › 6 et 20 octobre de 14h à 17h
- › 3 et 17 novembre de 14h à 17h
- › 8 décembre de 14h à 17h

SUR RENDEZ-VOUS



Le Guichet Rénov'Occitanie



Le Guichet'Rénov apporte son aide aux habitants souhaitant rénover, mieux chauffer et isoler leurs logements. Ce guichet propose des conseils gratuits et des solutions de financement...

Ces permanences ont lieu à la Communauté de Communes
2 vendredis matin par mois sur rendez-vous.

Permanences 2022 Communauté de Communes

- › 14 et 28 octobre le matin.
- › 25 novembre le matin.
- › 9 décembre le matin.

SUR RENDEZ-VOUS

Contact : 05 67 92 82 82

E-mail : renovoccitanie.caue@ledepartement82.fr

Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : c'est parti !

Soucieuse d'organiser et de planifier son développement, la Communauté de Communes a officiellement engagé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en novembre 2021, avec un top départ effectif donné à Sérignac en juin 2022 lors de la réunion de lancement avec une soixantaine d'élus.

Un projet de territoire partagé

Actuellement, sur les 31 communes qui composent la Communauté de Communes, 7 seulement disposent d'un document d'urbanisme (1 PLU à Beaumont et 6 cartes communales : Belbèze-en-Lomagne, Faudoàs, Lamothe-Cumont, Larrazet, Lavit et Sérignac).

Une fois approuvé, le PLUi se substituera à ces documents d'urbanisme et s'appliquera aussi aux 24 communes soumises aujourd'hui au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Au-delà de son caractère réglementaire (opposable aux futures autorisations d'urbanisme tels que les permis de construire ou les déclarations préalables), **le PLUi sera l'expression d'un projet de territoire, d'une vision et d'une ambition pour les 10 prochaines années.**

Le choix d'élaborer un PLU à l'échelle intercommunale est guidée par la volonté d'assurer la cohérence et la complémentarité des politiques publiques communales et de répondre plus efficacement aux enjeux de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : renforcement de l'attractivité résidentielle, accueil d'entreprises et développement de l'emploi, confortement des activités agricoles, préservation et valorisation des paysages et du patrimoine...

En effet, dans un contexte de changement climatique et de transitions multiples (écologiques, énergétiques, économiques, sociétales...), les réponses doivent être réfléchies et coordonnées à une échelle pertinente, celle de la Communauté de Communes.

Un projet de territoire concerté

Un bureau d'étude accompagne la Communauté de Communes pour la conduite des études, l'animation de la démarche et la formalisation des pièces du dossier.

Le PLUi est également construit avec les Personnes Publiques Associées (PPA) que sont notamment l'Etat, la Région, le Département, les chambres consulaires... Chacune d'entre elles apporte ses contributions et veille à la bonne prise en compte de ses orientations. Le PLUi doit aussi respecter la réglementation nationale et les dernières évolutions législatives. A ce titre, une attention particulière devra être portée à l'enjeu de sobriété foncière, mis en exergue par la Loi Climat et Résilience de 2021.

Les communes ont aussi un rôle majeur à jouer dans l'élaboration du PLUi car ce dernier se devra de préserver les spécificités communales et locales qui font la richesse de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

En outre, la population est invitée à prendre part à cette démarche en s'informant et en s'exprimant pendant la phase de concertation qui s'achèvera au moment de l'arrêt du projet de PLUi, en 2024, puis lors de l'enquête publique fin 2024 avant l'approbation définitive du PLUi (prévue en mars 2025).



Concertation publique

Comment s'informer ? Comment s'exprimer ?

› Une information régulière sur l'avancement du PLUi vous sera communiquée via le journal d'information communautaire, sur le site internet et dans la presse.

› Des registres de concertation sont présents dans chacune des 31 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes afin de recueillir les observations des habitants tout au long de la procédure.

› Des réunions publiques seront organisées à chaque grande étape de la démarche.

Un projet de territoire construit étape par étape

L'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise s'inscrit dans le cadre défini par le Code de l'Urbanisme et peut se résumer en 4 grandes étapes :

Etape 1 Le diagnostic

Il a pour objet de dresser un état des lieux de la situation actuelle du territoire dans tous les domaines (patrimoine, habitat, économie, déplacements, environnement...). Il est complété par un Etat Initial de l'Environnement (EIE) qui servira de référence pour évaluer les impacts et bénéfices du PLUi sur les milieux naturels, la biodiversité, les risques, la santé...

Etape 2 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

En tenant compte des besoins et enjeux identifiés par le diagnostic, sera ensuite construit le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui sera l'expression du projet de territoire, c'est-à-dire la stratégie choisie pour les 10 prochaines années.

Etape 3 La traduction règlementaire du projet

Cette stratégie sera ensuite traduite dans le règlement du PLUi (graphique et écrit).

Le **règlement graphique** prendra la forme de cartes qui délimiteront les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N) et qui localiseront différentes informations : emplacements réservés pour élargir des voiries, espaces boisés classés, patrimoine bâti protégé... Quant au **règlement écrit**, il définira les usages et occupations autorisées ou interdites ainsi que les règles de constructions (hauteur, implantation...).

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) seront également réalisées pour compléter le règlement, notamment sur des secteurs de projet. Ces OAP se formaliseront par des schémas qui illustreront plus concrètement les aménagements souhaités.

Etape 4 La formalisation du PLUi

Une fois finalisé, le projet de PLUi (diagnostic, PADD, règlement et OAP) sera arrêté par le Conseil Communautaire puis soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et à enquête publique. Il pourra être amendé pour tenir compte de toutes les observations récoltées avant d'être définitivement approuvé.



Calendrier prévisionnel de l'élaboration du PLUi



Urbanisme, Foncier & Environnement

Autorisations d'urbanisme
Droit de Préemption Urbain (DPU)
Gestion des Rivières (GEMAPI)



Chiffres clés

4 communes concernées par le DPU
Participation au Syndicat SYGRAL (GEMAPI) :
44 499 €

Instruction des autorisations d'urbanisme



Pour toute autorisation d'urbanisme, merci de vous adresser à la Mairie de la commune concernée par le lieu des travaux. Les mairies restent les interlocuteurs privilégiés des pétitionnaires.

Depuis le 1/01/2018, la Communauté de Communes Bastides de Lomagne instruit les autorisations d'urbanisme des **7 communes dotées d'un document d'urbanisme** : **Beaumont (PLU), Belbèze-en-Lomagne, Faudoas, Lamothe-Cumont, Larrazet, Lavit et Sérignac** (cartes communales).

› Communauté de Communes
Bastides de Lomagne
tél : 05 62 06 84 67

Les 24 autres communes en RNU (Règlement National d'Urbanisme) restent instruites par les services de l'Etat (DDT à Castelsarrasin).

› Direction Départementale des Territoires (DDT)
Castelsarrasin-Moissac tél : 05 63 32 71 90

Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil Communautaire a confirmé l'application du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones urbaines et à urbaniser du PLU de Beaumont-de-Lomagne. Il a également étendu ce dispositif à des parcelles stratégiques sur les communes de Belbèze-en-Lomagne, Lavit et Sérignac.

Contact :
Communauté de Communes 05 63 65 34 26
Céline JOUGLA c.jougla@cc-lomagne82.fr

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

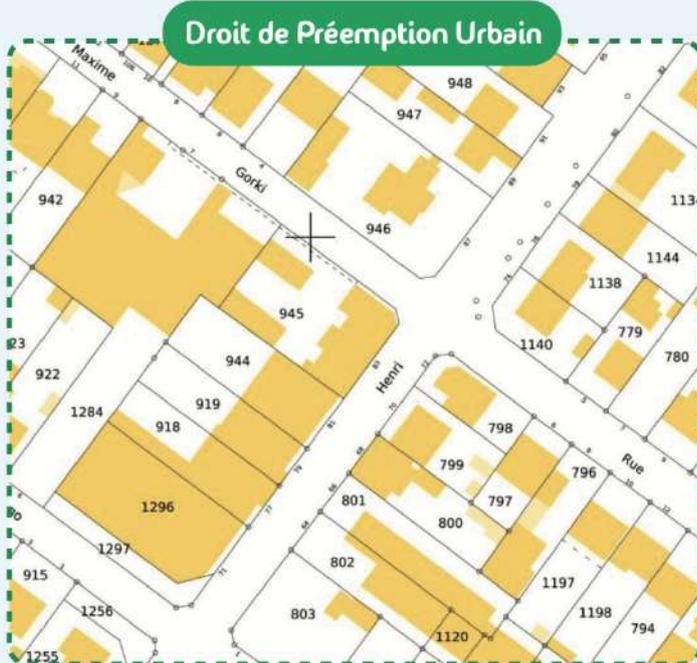
La Communauté de Communes est compétente en matière de «Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations» depuis le 1^{er} janvier 2018.

Elle a transféré cette compétence au Syndicat Mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) qui assure les missions suivantes :

- › aménagement des bassins ou d'une fraction des bassins hydrographiques de l'Arrats, de l'Ayroux, de la Sère, de la Gimone, de la Tessone...
- › entretien, aménagement et accès des cours d'eau, des lacs et plans d'eau,
- › protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

En 2022, la Communauté de Communes prévoit une participation prévisionnelle au SYGRAL de **44 499 €**.

Une réflexion est en cours sur la façon la plus opportune d'exercer la compétence "protection des inondations".



Aménagement Numérique

Programme «100% Fibre»



Rencontre TGN et élus à Maumusson le 6/09/2021



Chiffres clés

Coût compétence aménagement numérique

Autofinancement CCLTG (ADSL et fibre) : 240 000 € sur 20 ans

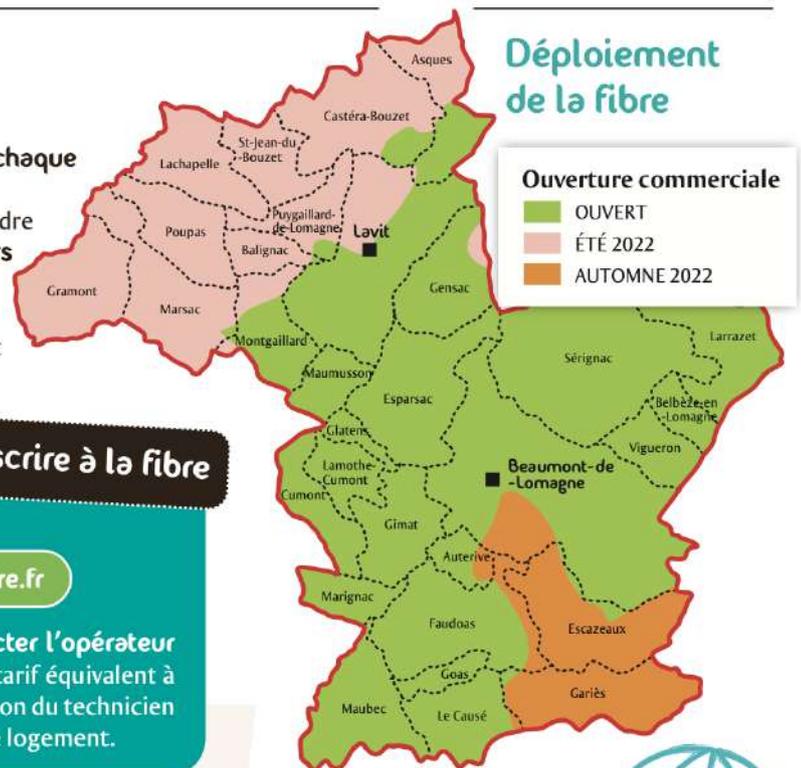
Participation CCLTG 2022 à TGN : 14 319 €

Nos 31 communes toutes fibrées fin 2022

L'intercommunalité a délégué sa compétence «aménagement numérique» à Tarn-et-Garonne Numérique (TGN) pour monter en haut et très haut débit la Lomagne. Engagé en 2019, le programme «100% Fibre» auquel notre Communauté de Communes prend part au sein de TGN avance à grand pas sur notre territoire avec Octogone Fibre. Il permettra notamment le déploiement de la fibre jusqu'au domicile (FTTH) sur nos 31 communes de la Lomagne d'ici fin 2022 avec objectif de fournir un débit de plus de 100 mbit/s dans chaque foyer, entreprise et site public.

La fibre optique dans les communes de la Lomagne d'ici fin 2022 !

D'ici fin 2022, la fibre optique sera disponible dans chaque commune pour la plupart des foyers, et d'ici mi-2023 chaque logement qui ne le serait pas encore pourra prétendre à son raccordement. En Lomagne, où plus de 4 000 foyers sont déjà raccordables 25% ont déjà souscrit à un abonnement fibre optique. Grâce au concours de la Communauté de Communes et des co-financeurs du projet (Etat, Région, Département), ces foyers ont bénéficié d'un raccordement gratuit au service.



Souscrire à la fibre

1 - Vérifier votre éligibilité au service

Test sur <https://www.octogone-fibre.fr>

2 - Dès lors que le foyer est éligible, contacter l'opérateur de son choix pour souscrire un abonnement (tarif équivalent à l'ADSL) et fixer avec celui-ci une date d'intervention du technicien au domicile pour déployer la fibre jusque dans le logement.

A chaque nouvelle ouverture de zones fibres, des permanences publiques sont proposées sur chaque commune pour renseigner les administrés au cas par cas (modalités de raccordement, problématiques particulières, compatibilité des équipements..).



Vers la fin du service ADSL

Avec la perspective de complétude du réseau fibre optique disponible pour chaque foyer d'ici un an, la fin du service ADSL qu'il va remplacer est envisagée dans quelques années et avec elle, la disparition du réseau cuivre historique. Le raccordement des foyers à la fibre est donc à prévoir pour chacun sous quelques années pour assurer sa connectivité, y compris pour un simple service de téléphonie fixe, disponible dans les mêmes conditions sur la fibre et mobilisant un raccordement pris en charge par la collectivité. D'ici là, les deux réseaux (cuivre et fibre) cohabiteront.



Contact :
Tarn et Garonne Numérique (TGN)
05 67 05 52 00
contact@82numerique.fr



Voirie

Entretien la voirie communautaire
Bilan 2021



Chiffres clés

Dépenses voirie 2021 : 2,29 M€ 628 km de voirie entretenus

Revêtements réalisés en 2021

Régie : 169 000 m²

L'amélioration du réseau de voirie communautaire est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire. La Communauté de Communes engage chaque année un programme de réfection et d'entretien des 628 km de voies qui lui ont été transférées par ses 31 communes membres. En 2021, les dépenses de voirie se sont élevées à 2,29 millions d'euros.

Missions des Services Techniques

La réfection des 628 km de voiries est réalisée soit en régie soit par des entreprises extérieures. Les programmes d'entretien sont étudiés et validés en Commission Voirie par les délégués de cette compétence en collaboration avec les maires.



› **Elaboration d'un programme pluriannuel de voirie :** travaux neufs (renforcement de chaussée, aménagements...), travaux d'entretien (couche de roulement,...), travaux exceptionnels (entretien, réfection et création d'ouvrages d'art...).

› **Pose de signalisation verticale et horizontale** sur les voiries communales.

› **Création de voirie :** création de nouvelles routes ou chemins pour desservir des équipements communautaires.

› **Entretien de voirie :** travaux d'entretien (urgences liées aux intempéries : affaissement des talus, rebouchage de trous sur chaussée, débouchage, balayage. Fauchage des bas-côtés, curage de fossés, élagage, nettoyage et changement des panneaux de signalisation).

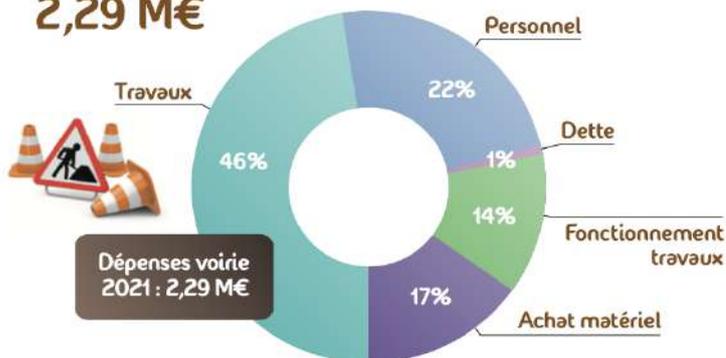
› **Gestion du domaine public :** instruction des demandes de permissions de voirie ou d'autorisation de voirie.

› **Maintenance des bâtiments communautaires :** Maisons de Santé de Beaumont et Lavit, Hôtel d'entreprises, crèche P'tits Loups, bâtiments de la Communauté de Communes, 2 ateliers techniques.

› **Entretien des cimetières, entretien des espaces verts des chemins ruraux - Gestion de la Brigade verte au service des communes :** 590 heures réalisées en 2021.

› **Entretien des sentiers de randonnées**

Dépenses voirie 2021 : 2,29 M€



Ouvrages d'art restaurés en 2021

Pont VC2 Auterive



Pont Beaumont-de-Lomagne



Pont VC1 Puygaillard-de-Lomagne

(avant rénovation)



(après rénovation)



Bilan 2021 : travaux de voirie réalisés

› Programme exceptionnel réparation intempéries	200 000 €
› Signalisation verticale et horizontale	16 800 €
› Programme de liant	180 000 €
› Programme ouvrages d'art	42 000 €

Voirie

Programme voirie 2022

Intempéries et hausse des matières premières



En 2022, la Communauté de Communes poursuit ses investissements avec un programme annuel de réfection sur les 486 voiries communales afin de garantir votre confort et sécurité. Les dégâts d'intempéries récurrents et les augmentations du coût de certaines matières premières ont été pris en compte pour l'élaboration du programme travaux.

Programme prévisionnel de voirie 2022

Un budget annuel (hors masse salariale) de 1,09 M€

Investissement

▶ Programme principal (investissement)	460 000 €
▶ Signalisation verticale	16 800 €
▶ Signalisation horizontale	20 000 €
▶ Programme liant	190 000 €
▶ Programme ouvrage d'art	100 000 €
▶ Acquisition d'une voiture	20 000 €
▶ Achat renouvellement tondeuse	35 000 €

Fonctionnement

251 000 €

Budget total voirie 2022

1 092 800 €

Dégâts sur voirie et ses dépendances

Programme exceptionnel

de réparation des dégâts sur voirie

Les précipitations importantes de janvier 2022 ont provoqué des affaissements de voies et de talus sur notre voirie, notamment sur les communes de Marsac, Le Causé, Castéra-Bouzet et Goas.

Les travaux de réfection se sont déroulés en avril 2022, effectués en régie pour un coût de 42 000 € TTC.



VC1 Le Causé



Chiffres clés

Dépenses prévisionnelles 2022 :
1,66 M€

Programme national de Pont

Ce programme financé par l'Etat (Plan de Relance) a pour objectif d'établir un diagnostic de chaque ouvrage d'art concerné et de définir un prévisionnel budgétaire pour d'éventuels travaux à réaliser. Cette étude sera réalisée en 2022.

Programme prévisionnel d'ouvrages d'art 2022

Rénovation Pont VC2 Marsac - 1er semestre 2023

Programme aménagement des cimetières

Dès le 1er juillet 2022, les produits phytosanitaires ne seront plus autorisés pour l'entretien des cimetières. Une étude sera menée en automne 2022 sur les aménagements à prévoir pour un entretien plus adapté.



Gestion du domaine public : des autorisations nécessaires

Vous souhaitez réaliser des travaux sur la voirie communautaire ou en limite de propriété ? Une autorisation est nécessaire.

En 2021, l'intercommunalité a instruit 1 260 permissions de voirie et consultations obligatoires pour des travaux situés sur le domaine public. Pour les différentes autorisations selon le type de travaux, avant d'engager tout travaux, penser à retirer l'imprimé de voirie en mairie, à la Communauté de Communes ou en ligne sur :

www.malomagne.com

Contacts :

Services techniques

05 63 65 34 26

p.castebrunet@cc-lomagne82.fr

Déchets ménagers et occasionnels

Smeeom
moyenne Garonne

**JETONS MOINS
TRIONS MIEUX**



Chiffres clés

Participation 2021 SMEEOM (Collecte, Traitement, Déchèteries) : 1 257 009 €

125 € par habitant / an

28 899 visites en déchèteries

2 412 tonnes de déchets déposés

soit 232 kg/hab/an

La Communauté de Communes a confié au SMEEOM

la collecte et le traitement de vos ordures ménagères assurés par ses équipes.

Le Syndicat gère également les deux déchèteries communautaires de Beaumont et de Lavit avec la gestion du personnel et l'optimisation du service au quotidien.

Tri des biodéchets : tous concernés !

Les biodéchets (déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables) représentent 1/3 de nos poubelles ! Jetés avec les ordures ménagères, ils sont destinés à être incinérés, ou enfouis comme sur notre territoire. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'un non-sens écologique (pollution, contribution au réchauffement climatique) et économique (coût de collecte, transport et traitement) puisque ces déchets peuvent être valorisés par méthanisation, épandage ou par compostage. Pour détourner ces biodéchets de l'élimination et permettre leur valorisation, il est donc nécessaire de les trier au plus près du lieu où ils sont générés. A compter du 31 décembre 2023, ce tri à la source des biodéchets sera obligatoire pour tous.

Une étude est en cours afin de déterminer le meilleur scénario possible pour permettre à chaque acteur de notre territoire de répondre à cette obligation. Néanmoins, une solution est d'ores et déjà disponible : le compostage de proximité (individuel, partagé ou en établissement).

Aussi, n'attendez pas 2024, contactez-nous !



Tournées et jours de collecte

Pour les communes avec bacs roulants individuels : merci de sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte et pensez à le rentrer le plus rapidement possible !

Décalage des jours fériés : pour les semaines concernées et à partir du jour férié, toutes les collectes sont décalées au lendemain de leur jour habituel de collecte.

Communes	Collecte Ordures Ménagères résiduelles Bacs noirs	Collecte emballages recyclables - Bacs jaunes
Beaumont centre (intérieur des boulevards)	Lundi et jeudi	Mercredi
Beaumont – zone pavillonnaire (extérieur des boulevards)	Lundi	Mercredi
Larrazet et Vigueron	Mardi	Vendredi des semaines impaires
Lavit	Mardi	Jeudi des semaines paires

Pour tout renseignement ou changement de votre bac roulant :

Votre contact : SMEEOM de la Moyenne Garonne - 05 63 29 09 97

smeeom-moyennegaronne@info82.com

www.smeeom-moyennegaronne.fr

Déchèteries de Beaumont et Lavit

Destinées aux particuliers et aux professionnels du territoire (sous condition de l'obtention de la carte d'accès), les déchèteries permettent d'éliminer et de valoriser les végétaux, le bois, le mobilier, les gravats, les déchets électriques ou électroniques, les déchets dangereux et les encombrants non valorisables.

Déchèteries : Beaumont > ZA de Bordevieille - Lavit > ZA du Coutré - Tél : 05 63 29 09 97

Déchèterie		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Beaumont	Matin	Fermée	De 9h à 12h				
	Après-midi	De 14h à 17h30					
Lavit	Matin	Fermée	De 9h à 12h	Fermée	De 9h à 12h	Fermée	De 9h à 12h
	Après-midi	Fermée	De 14h à 17h30	Fermée	De 14h à 17h30	Fermée	Fermée

Fermeture les dimanches et jours fériés ainsi qu'à 12h les 24 et 31 décembre de chaque année. Dernière entrée 10 minutes avant la fermeture.

Assainissement Non Collectif

Garantir la salubrité publique
Préserver les ressources en eau



Chiffres clés

4 007 contrôles depuis 2011 dont
383 contrôles et diagnostics en 2021

Depuis 2011, la Communauté de Communes assure la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui réalise le diagnostic de fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif. Ce service public, délégué à la SAUR pour 4 ans (2019-2022) effectue le contrôle réglementaire de vos installations individuelles obligatoire pour les particuliers.

Votre installation d'assainissement non collectif permet de collecter vos eaux usées, de les traiter et de les rejeter dans le milieu naturel sans le polluer et sans engendrer de risques sanitaires.



En tant qu'usager de l'assainissement non collectif, vous êtes responsable de la conception, de la mise en œuvre et du bon fonctionnement de votre installation, garant de son efficacité et de sa pérennité.

Le rôle du SPANC : Le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) a pour mission de conseiller chaque usager sur son projet d'installation d'un nouveau dispositif. Il contrôle la conformité et le fonctionnement des installations d'assainissement non collectif. Lui seul peut réaliser ou faire réaliser ces contrôles réglementaires.

 Vous devez impérativement le contacter avant tout projet de travaux et avant le remblaiement de votre installation pour obtenir les conformités requises.

Contrôle de vos installations individuelles Neufs ou Réhabilitation

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) délégué à la SAUR réalise :

> la vérification du contrôle de conception - coût 92 € TTC facturé par la SAUR

Implantation

36 contrôles de conception en 2021.

> la vérification du contrôle de bonne exécution - coût 92 € TTC facturé par la SAUR

Réalisation

33 contrôles de bonne exécution en 2021.

> en cas de vente d'une maison d'habitation, Vente

il est obligatoire de réaliser un diagnostic : coût 121 € TTC facturé par la Communauté de Communes. 44 ventes en 2021.

Contrôle de vos installations individuelles Existantes 2022, poursuite du 2^{ème} passage des contrôles périodiques

La Communauté de Communes réalise tous les 8 ans l'ensemble des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations existantes sur les 31 communes.

> la vérification périodique du bon fonctionnement des installations existantes : coût 82,50 € TTC

facturé par la SAUR. En 2022, les habitants des communes de Goas, Beaumont-de-Lomagne, Faudoas, Maubec, Le Causé et Gariès sont concernés par le 2^{ème} passage du contrôle.

 Dans un souci environnemental, la réalisation de travaux de mise aux normes de votre assainissement non collectif s'impose. L'usager s'expose à des pénalités financières, mises en demeure et poursuites, pour absence ou mauvais fonctionnement d'une installation d'Assainissement Non Collectif.

Contact : Lucie CAMPERGUE : Groupe SAUR
06 62 98 78 90 - lucie.campergue@saur.com

Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise :

Services techniques
05 63 65 34 26

Les propriétaires des habitations concernées recevront un avis de passage de la SAUR. Merci de réserver le meilleur accueil à sa technicienne. 270 contrôles de bon fonctionnement ont été effectués en 2021.



Mobilité

Transport à la demande
vers les équipements sportifs
vers les zones urbaines



Chiffres clés
Transport à la demande
Dépenses 2021 : 10 658 €



La Région Occitanie, autorité organisatrice des transports de droit, a délégué à la Communauté de Communes la responsabilité de l'organisation et de la mise en place de services de transport à la demande sur le territoire communautaire.



Transport à la demande vers les équipements sportifs

› Pour amener vos enfants aux équipements sportifs, bénéficiez du Transport à la demande de votre Communauté de Communes :



› ACCES au stade de rugby

Contact : Mike CRAIG au 06 33 54 43 25 ou Sylvain DELPECH au 06 30 95 14 31



› ACCES aux stades de football

Contact : Thierry DABASSE au 06 88 21 35 12 ou Marc REY au 06 89 89 90 96



Transport à la demande vers les zones urbaines (marchés, commerces, équipements, professionnels de santé, etc.)

Un **service gratuit** effectue le transport du domicile de l'utilisateur vers les villes de Beaumont-de-Lomagne, Lavit-de-Lomagne, Castelsarrasin les jours de marché* toute l'année.

Destination	Jours de fonctionnement	Période
Beaumont de Lomagne	Samedi matin	Toute l'année
Lavit de Lomagne	Vendredi matin	
Castelsarrasin	Jedi matin	

Pour en bénéficier, veuillez réserver votre trajet auprès du transporteur, 48h à l'avance, au 05 63 95 62 36.

*les jours sont susceptibles d'évoluer à partir du mois de janvier afin de renforcer le Transport à la Demande vers Beaumont, en lien avec l'ouverture d'une France Services (cf page 7).

› Pour toute information relative au Transport à la Demande :

Contact Communauté de Communes
Céline JOUGLA 05 63 65 34 26
c.jougla@cc-lomagne82.fr



Petite enfance

Grandir en Lomagne
Tarn et Garonnaise



Chiffres clés

Coût compétence Petite enfance 2021 : 129 129 €

Dépenses : 184 077 €

Recettes (subventions) : 54 948 €

La Communauté de Communes soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants

en subventionnant l'association Les P'tits Loups gestionnaire des 3 structures Petite enfance.

La Convention Territoriale Globale de services aux familles avec la CAF et les communes de Beaumont et Lavit viendra formaliser un projet de territoire au service des familles sur 5 ans. Les études préalables à la création d'un Pôle petite enfance à Beaumont sont lancées.

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE/ Crèche)

Un mode de garde collectif
pour les jeunes enfants

Contact : Élodie JEANY
05 63 02 24 06

3 Bld G.Brassens à Beaumont
Demande d'inscription par mail :
crechelesptitsloups82@gmail.com

50 familles
accueillies

1 321 visites
d'enfants

Relais Petite Enfance (RPE)

Des Lieux d'accueil et d'échanges pour les
assistantes maternelles, les enfants et les parents

4 temps d'accueil collectifs de 9h à 12h

- › Lavit : mardi et mercredi (6 rte d'Asques)
- › Larrazet : vendredi (allées des Tilleuls)
- › Beaumont : jeudi (33 rue Esplanade)

Ouvert les après-midis pour
tout renseignement sur les modes
de garde et contrats de travail.

Contact : Pascale ROSSI
06 78 69 74 42

ramlesptitsloups82@gmail.com

Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Un lieu d'échange, d'écoute
et de jeux anonyme et gratuit
pour les enfants de 0 à 6 ans
accompagnés de leurs parents,
grands-parents...

Accueils :

- › Lavit : lundi de 9h à 12h (6 rte d'Asques)
- › Larrazet : lundi de 15h30 à 18h30
(allées des Tilleuls)
- › Beaumont : mercredi de 8h30 à 12h30
et vendredi de 9h à 12h (33 rue Esplanade)

Contact : Laurence TEDETTI / Véronique GIRARD
07 81 31 97 76 - laeplesptitsloups82@gmail.com

453
visites
d'enfants

454 visites
d'Assistantes maternelles



L'association
P'tits Loups

Co-présidentes :
Sandrine AUDU-BENALI
Magalie CUADRADO



Un nouveau Pôle Enfance à Beaumont

L'intercommunalité souhaite créer un **le nouveau Pôle Petite enfance** sur le site de l'ancienne piscine désaffectée à Beaumont. Ce Pôle regroupera sur ce même site la crèche, le Relais Petite enfance et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents. Les études préalables sont lancées.

Une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles

Renforcer l'efficacité et la coordination des services
pour les habitants de la Lomagne

La Communauté de Communes et la CAF se sont engagées dans une **Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles**. Signée sur 5 ans, cette convention permet de formaliser un projet de territoire au service des familles et habitants dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse parentalité, animation de vie sociale, logement et habitat, accès aux droits et accompagnement social, santé, mobilité... L'étude réalise un diagnostic partagé de l'existant et des besoins du territoire et doit définir un plan d'actions sur 5 ans.



Ecole de Musique de la Lomagne Tarn et Garonnaise

Promouvoir l'accès
de tous à la musique



Depuis 2017, la Communauté de Communes gère l'Ecole de Musique de la Lomagne. Cette compétence communautaire permet de proposer des tarifs attractifs pour favoriser l'accès de tous à l'apprentissage de la musique. Présente à Beaumont et à Lavit, l'Ecole de Musique accueille musiciens en herbe ou confirmés !

Rentrée de septembre 2021

Des effectifs constants malgré la crise sanitaire

Si les professeurs ont craint de perdre des élèves, suite aux différents confinements, ils ont vite été rassurés à la rentrée, avec un nombre d'inscriptions s'élevant à 127 élèves, soit 5 de plus qu'en 2020.



Les ensembles de l'Ecole de Musique

La pratique collective est très importante dans le cursus d'apprentissage des élèves. Elle permet de progresser, de développer l'écoute des autres, d'entrer dans le plaisir de jouer en ensemble.

- › L'orchestre : 19 élèves de 9 à 75 ans.
- › L'ensemble de musique de chambre : 5 élèves.
- › La chorale enfants-ados : 10 élèves.

Brevet musical départemental : de très bons résultats pour la session 2022

Chaque année, l'Ecole de Musique présente des élèves de fin de Cycle 1 à l'examen départemental du BMD devant des jurys de conservatoire. 10 élèves ont passé avec brio cet examen en avril-mai-juin 2022. Bravo à ces élèves !

Juin à septembre 2022 : auditions et présentations d'instruments

Les auditions d'élèves et spectacles en école primaire ont repris sur cette fin d'année scolaire dans des lieux variés du territoire pour le plus grand plaisir des familles. Au programme de la rentrée, un concert des professeurs est prévu au premier trimestre suivi des auditions.

Chiffres clés

Coût compétence Musique : 92 773 €

Dépenses 2021 : 144 090 €

Recettes 2021 : 51 317 €

Une Ecole de Musique communautaire à Beaumont et à Lavit



› Beaumont (rue Lomagne)

› Lavit (1er étage de la Mairie)

- › 127 élèves (93 enfants, 2 étudiants, 32 adultes)
- › Interventions scolaires dans 20 classes du territoire : 403 élèves de primaire.
- › 10 professeurs, 11 disciplines instrumentales enseignées
- › Ateliers d'Eveil Musical pour GS et CP.
- › Atelier de musique de chambre, d'orchestre et de chorale.

*Voir conditions et modalités

Rentrée
septembre
2022

Chorale
seule 10-18 ans
Orchestre seul

A partir de
120 €/an*

Cours
individuel
d'instrument
+ formation
musicale

A partir de
330 €/an*

Violoncelle Batterie
Trompette

Piano Violon

Guitare Flûte traversière

Saxophone Clarinette

Hautbois

Ateliers : Orchestre, musique de chambre,
Eveil Musical, Chorale

Inscriptions sur RDV :

Beaumont et Lavit pour préparer la rentrée 2022

› Réinscriptions du 27 juin au 13 juillet

› Nouvelles inscriptions du 1^{er} au 10 septembre



Chaque cours n'ouvrira que si un nombre suffisant d'élèves est intéressé. Merci de vous faire connaître !

Contact : Maud MADELENAT, Directrice
ecolemusique@cc-lomagne82.fr - 07 69 76 85 30



L'Office de Tourisme poursuit sa stratégie de valorisation de l'attractivité touristique pour promouvoir la destination «Lomagne» et qualifier son offre touristique. Zoom sur le nouvel Office de Tourisme communautaire, son nouveau site internet...

Nouvel Office de Tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise

La Maison natale de P. Fermat hébergera le nouvel Office de Tourisme communautaire dans le cadre du futur Pôle touristique, économique et culturel à Beaumont.

Prévu pour une ouverture fin 2023, l'Office de Tourisme travaille avec une agence de scénographie Le Bureau Baroque sur l'aménagement de ce nouvel espace. Au programme : conception de la scénographie, graphisme du parcours de visite et agencement intérieur de l'équipement touristique.

Un nouveau Pôle d'animation territorial

L'Office de Tourisme proposera un nouveau Pôle d'animation et lieu de visite pour tous les publics répartis sur 4 grands espaces :

- > l'accueil du visiteur, adapté aux nouvelles tendances,
- > la boutique de l'Office de Tourisme pour mettre en avant les spécialités locales,
- > l'espace «Destination Lomagne» pour une lecture du territoire afin de renvoyer nos visiteurs sur les sites, animations et lieux de loisirs,
- > la tisanderie pour une dégustation sur place des produits locaux.



Les enjeux

- > Promouvoir le territoire de la Lomagne sans figer sa présentation dans le temps,
- > Imaginer un équipement qui s'adresse à la fois aux visiteurs et aux habitants,
- > Proposer un Office de Tourisme à la fois très efficace en termes d'accueil et d'information touristique et un lieu innovant, immersif et ludique,
- > Réaliser un équipement alliant l'hospitalité et l'envie aux visiteurs de revenir.

Nouveau site internet pour l'Office de Tourisme de la Lomagne

www.tourisme.malomagne.com

Découvrez la nouvelle version du site internet de l'Office de Tourisme !

Doté de nouvelles fonctionnalités et d'un graphisme plus moderne, le nouveau site, traduit en 3 langues, est adapté à nos téléphones pour faciliter la navigation des internautes.



Il bénéficie d'une technologie et d'un logiciel pour la création du site plus facile d'utilisation et plus efficace pour le référencement. Parallèlement l'Office de Tourisme adhère à une plateforme (APIDAE) pour exploiter, stocker et saisir l'information touristique et déploie actuellement une application (APITOUR) afin de fournir des recommandations personnalisées aux visiteurs.

Chiffres clés



Office de Tourisme Lomagne Tarn et Garonnaise

Dépenses tourisme 2021 : 115 854 €

> 4 991 contacts (comptoir, tél, @)

> 1 057 participants aux jeux/rallyes de l'OT

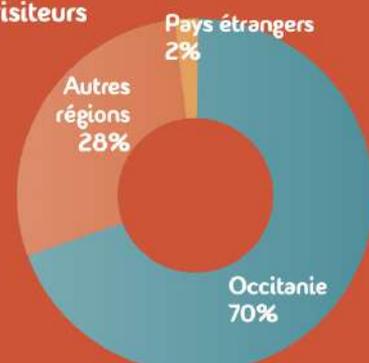
> Produit taxe séjour 2021 : 14 563 €

> www.tourisme.malomagne.com :

20 285 visiteurs /an

20 746 utilisateurs Google my Business

Origine des visiteurs



Ouverture d'une France Services dans votre Communauté de Communes

NOUVEAU

Plus d'informations
en page 7



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...

**Les services du quotidien
à moins de 30 minutes
de chez vous.**



L'État et ses partenaires sont à vos côtés :

